

EXPOSITION



QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME ?

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

Outil de gestion du sol, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) organise le cadre de vie à l'intérieur du territoire.

Bien plus qu'un règlement d'urbanisme, c'est avant tout un projet de ville. Il dessine le visage de Chaumont pour demain.

C'est un outil réglementaire qui définit et règle l'usage des sols sur l'ensemble du territoire communal.

Il divise le territoire en zones à vocation urbaine, agricole ou naturelle. Chaque zone possède un règlement où sont définis les droits à construire de chaque parcelle, ainsi que l'aspect des constructions qui peuvent y être édifiées.

C'est sur la base de ces règles que seront accordés ou refusés les permis de construire, de démolir et d'aménager.

Que contient le Plan Local d'Urbanisme ?

Le PLU contient :

- un rapport de présentation
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune
- le règlement et les documents graphiques qui délimitent les différentes zones et fixent les règles applicables à l'intérieur de chacune d'elles
- des annexes (périmètre de préemption, plans des réseaux...) qui contiennent un certain nombre de renseignements qui peuvent avoir une incidence sur l'occupation et l'utilisation du sol

Où en est-on aujourd'hui ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été débattu en Conseil Municipal lors de sa séance du 21 septembre 2009.

C'est ce document qui définit les objectifs du développement et de l'aménagement de la commune pour les dix années à venir.

Cette exposition présente la traduction des objectifs affichés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui nourrissent une ambition, celle de redonner au territoire l'attractivité qui lui fait aujourd'hui défaut.

Elle conclut également la concertation initiée par la Ville. Un registre est mis à votre disposition pour y consigner vos observations, remarques et propositions afin d'améliorer encore ce projet de ville.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 13 février prochain, tirera le bilan de cette concertation et procédera à l'arrêté du PLU avant sa mise à l'enquête publique durant le printemps prochain, pour une approbation définitive du document au début de l'été.